

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 2 juillet 2020, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.

Les points suivants à l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité.

Modification de la composition du conseil d'administration du CCAS et de commissions municipales : suite à l'installation au conseil municipal de Paul Tanné et Stéphanie Vojnits en remplacement de Jean-Luc Bleunven et Louis Olier, démissionnaires.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs : établissement de la liste des contribuables proposée à la direction départementale des finances publiques pour constituer la commission communale des impôts directs consultée chaque année sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Désignation de représentants à l'office municipal des sports. Titulaires : Bruno PERROT, Sylvain SABATHIER et Mickael QUEMENER.

Règlement intérieur du conseil municipal : détermination des règles de fonctionnement du conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur (6 abstentions).

Formation des élus : droits, orientations et crédits.

Subventions aux associations

Après examen par les commissions thématiques, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations pour l'exercice 2020 dans les différents domaines :

Ecoles/enfance/jeunesse : 8 463 €. Sports : 79 826 €. Culture : 6 770 €. Social : 2 930 €. Environnement/Divers : 5 517 €.

Modification des règlements des services enfance : services périscolaires et ALSH

Conventions avec d'autres communes pour accueil exceptionnel ALSH Covid19 : participations financières des communes de Le Drennec, Plouvien et Kersaint-Plabennec pour l'accueil exceptionnel à l'ALSH pendant la période d'état d'urgence d'enfants de professionnels prioritaires résidant sur leurs communes.

Prime exceptionnelle Covid19 : instauration en faveur des agents particulièrement mobilisés afin de contribuer à la continuité des services publics municipaux pendant la période de confinement du 17 mars au 10 mai 2020, en raison de sujétions exceptionnelles (réorganisation et surcroît de travail significatifs, exposition au risque). Montants individuels fixés en fonction notamment de la durée de mobilisation : 100, 150 ou 200 €.

Convention avec le Syndicat départemental d'énergie du Finistère relative à l'effacement de réseaux aériens avenue Saint-Joseph.

L'estimation HT des travaux s'élève à 146 796,01 €. Maîtrise d'œuvre incluse et après déduction de la participation financière du SDEF, la participation communale est estimée à 124 139,05 €.